

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article1374>



ÉDUCATION NATIONALE : DES SUICIDES À NE PAS MINIMISER

- Actualités - 2019/2020 -



Publication date: jeudi 7 novembre 2019

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

ÉDUCATION NATIONALE : DES SUICIDES À NE PAS MINIMISER

Le 6 novembre 2019, notre ministre annonçait que 58 suicides avaient été dénombrés au sein des personnels de l'Éducation nationale au cours de l'année scolaire 2018-2019, parmi lesquels 37 hommes et 21 femmes. Depuis la rentrée de septembre, selon le ministère, 11 suicides avaient été enregistrés. Plus loin, il précisait que le taux de suicide était de 5,85 personnes pour 100.000, ce qui est moins important qu'à l'échelle de la population globale (en 2014 : 2014, le taux de suicide moyen en France était de 14,9 personnes pour 100.000 personnes, d'après l'Observatoire national du suicide).

Perplexe et agacé, le SNALC se pose plusieurs questions :

- Quelle a été la méthode employée pour arriver à ce résultat ?
- Pourquoi ne se pencher que sur l'année scolaire 2018-2019 ?
- Pourquoi ne pas annoncer une grande étude nationale sur les suicides, burnout et l'ensemble des risques psycho-sociaux ?
- Comment se fait-il que le taux de suicide annoncé (5,85 pour 100.000), prétendument inférieur à la moyenne nationale, soit totalement différent des chiffres relevés par l'Inserm en 2002 qui estimait, au contraire, que les enseignants étaient 2,4 fois plus concernés (39 pour 100.000) que la moyenne de la population ?

À l'image de ce qu'il avait dit concernant les violences scolaires le 13 octobre dernier (voir notre communiqué), le ministre entend apporter la clarté mais ne fait que minorer les problèmes.

Le SNALC travaille sur la question de la souffrance au travail depuis longtemps et propose des outils et de l'aide aux personnels, qui en ont de plus en plus besoin. Il en a assez des effets d'annonce. Les personnels en souffrance ne courent pas après le buzz ou des annonces médiatiques. Ils attendent la vérité et des solutions concrètes.

Paris, 07 novembre 2019

Contact :

Maxime REPERT, secrétaire national chargé des conditions de travail et du climat scolaire,
conditionsdetravail@snalc.fr

[VERSION IMPRIMABLE](#)